



MÉDICOSPORT-SANTÉ, Le dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives

Ce MEDICOSPORT-SANTE est destiné à représenter le contenu nécessaire à la préconisation et à la prescription d'activité sportive...

Cette première ébauche assez développée n'est pas définitive car il nous reste un certain nombre de pathologies et de disciplines à prendre en compte dans une prochaine édition et à développer certains chapitres annoncés dans le sommaire.



Ce MEDICOSPORT-SANTE est destiné à représenter le contenu nécessaire à la préconisation et à la prescription d'activité sportive mais cela devra être concrétisé par une forme numérique qui arrivera chez les prescripteurs dont les médecins généralistes. »

Docteur Alain CALMAT, Président de la commission médicale du CNOSF

Le MEDICOSPORT-SANTE a été réalisé :

**Sous l'égide du Comité national olympique et sportif français
Président**

Monsieur Denis MASSEGLIA

**A l'initiative et par les membres de la Commission médicale du
Comité national olympique et sportif français**

Président

Docteur Alain CALMAT

**Avec la collaboration de la Société française de médecine, de
l'exercice et du sport**

Président

Professeur André-Xavier BIGARD

Avant-propos du docteur Alain CALMAT

Président de la commission médicale du CNOSF

Au moment où l'APS est reconnue comme une thérapeutique non médicamenteuse par la Loi de santé publique de 2015 (venant confirmer l'avis de la HAS dans son rapport d'avril 2011), le mouvement sportif, conscient de son rôle en santé publique, propose une offre de pratique diversifiée et encadrée, grâce à la mise en place, à l'initiative du CNOSF, de comités sportsanté dans la majorité des fédérations.

Dès 2009, juste nommé président de la commission médicale du C.N.O.S.F. j'ai présenté au président MASSEGLIA un projet de développement du secteur sport-santé. Le président très attaché au sport pour le plus grand nombre s'est montré très intéressé par cette vue un peu nouvelle du sport dit « pour tous » que j'ai proposé d'appeler « le sport pour chacun » c'est à dire adapté à la condition de la personne et particulièrement de son état de santé.

De là est né le nouveau projet sport-santé de la commission médicale du C.N.O.S.F.

Ce projet de dictionnaire est en fait entièrement orienté vers une aide à la prescription mais également vers une aide à la formation des responsables tant médicaux que du mouvement sportif et en particulier des fédérations. Celles-ci sont en effet les plus à même de proposer avec l'aide des médecins spécialistes et des médecins du sport, des protocoles d'activités sportives basés sur des pratiques adaptées à la santé des individus et surtout de leur motivation qui est, en fait, la garantie d'une pratique pérenne.

Ces considérations nous ont amenés à définir le concept sport santé : « Conditions de pratique d'une discipline sportive aptes à maintenir ou améliorer la santé dans le cadre de prévention primaire, secondaire ou tertiaire. », étape préalable à un développement rationnel de notre projet de dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives.

La commission médicale a ensuite créé des outils pour concrétiser ce projet : une commission mixte avec la Société Française de Médecine, de l'Exercice et du Sport et un Pôle

ressources composé de spécialistes, experts médicaux et S.T.A.P.S. destinés à entrer en relation avec une nouvelle structure fédérale (Comité sport santé) facultative mais dont la création a rencontré un succès immédiat dans beaucoup de fédérations.

Ces outils ont permis l'élaboration pour chaque fédération des disciplines sportives concernées, un document tout à fait original et détaillé qui permettra de concrétiser, à n'en pas douter, des préconisations et des prescriptions médicales d'activités sportives dont l'HAS et le parlement ont reconnu le caractère d'interventions (en prévention primaire) ou de thérapeutiques non médicamenteuses (en préventions secondaire et tertiaire).

Ce travail a été considérable et je remercie le CNOSF, son président Denis MASSEGLIA et tout le conseil d'administration, mes collaborateurs de la commission médicale et en particulier Patrick MAGALOFF, Philippe LE VAN, Véronique MEYER ainsi que les membres de la Commission mixte et les Binômes du Pôle ressource. Je n'oublie pas l'aide apportée par la Fondation Henri SERANDOUR et sa présidente Edwige AVICE.

Télécharger le Médicosport-santé...

<http://franceolympique.com/files/File/actions/sante/outils/MEDICOSPORT-SANTE.pdf>



Opération « Tous Prêts » pour l'Euro 2016 : 1000 billets pour 1000 jeunes des Outre-mer

Permettre à 1000 jeunes des outre-mer de participer à l'Euro 2016 du 10 juin au 10 juillet 2016...

Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, et la ministre des Outre-mer, George Pau-Langevin, soutiennent l'opération « Tous prêts ! » qui permettra à 1000 jeunes des outre-mer de participer à l'Euro 2016 du 10 juin au 10 juillet 2016.



L'Etat et les collectivités, aux côtés du Comité d'Organisation de l'Euro 2016 et de la Fédération Française de Football se mobilisent pour faire de l'Euro 2016 une grande fête populaire, pour tous et partout sur le territoire national.

L'opération » Tous prêts ! « , lancée par le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, encourage et valorise les projets d'animation mis en place autour de l'Euro 2016, partout en France. Tous doivent s'inscrire dans une démarche éducative, citoyenne et durable et associer les valeurs fédératrices qui caractérisent la pratique sportive : le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité (PRETS). 20 000 places seront distribuées aux meilleurs d'entre eux.

L'objectif : associer sport, citoyenneté et vivre-ensemble et permettre au plus grand nombre de jeunes de suivre un match de l'Euro 2016.

Le ministère des Outre-mer se mobilise pleinement dans cette démarche pour permettre à 1 000 jeunes des outre mer d'assister à un match de l'Euro 2016 en juin prochain : le

ministère prend en charge 1000 billets d'avion aller/retour, tandis que le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports offre les 1000 places pour assister à l'Euro 2016.

Pour participer, les jeunes devront déposer un projet auprès d'une Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ou d'un district de football d'ici au 1er mars 2016.

Les projets devront être portés par une association sportive ou une collectivité locale de préférence en partenariat avec d'autres acteurs locaux. Toutes les disciplines sportives sont éligibles.

Les projets retenus seront labellisés « Tous prêts ! ». Toutes les informations sont disponibles sur le site www.sports.gouv.fr/tousprets

SOURCE /

Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer



Associations : Bilan de la Charte des engagements réciproques

La Charte d'engagements réciproques a été signée le 14 février 2014 à Nancy par le Premier ministre...

A l'occasion du deuxième anniversaire de la signature de la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement Associatif et les collectivités territoriales, Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a réuni ses signataires afin de dresser un bilan collectif de sa mise en œuvre.



Dans une France que le Gouvernement veut rassembler autour de ses valeurs républicaines, ce sont 1,3 millions d'associations et avec elles des millions de Français qui, aux côtés des pouvoirs publics, agissent pour la cohésion sociale. Le monde associatif mobilise des énergies, répond à des besoins nouveaux ; il est aussi un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de reconfiguration de leurs compétences, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels.

La Charte d'engagements réciproques a été signée le 14 février 2014 à Nancy par le Premier ministre, le Mouvement Associatif, l'Association des Régions de France (ARF), l'Assemblée des Départements de France (ADF), l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).

La Charte, qui reconnaît le rôle essentiel tenu par les associations dans la société civile, vise à conforter la place

des citoyens au sein des instances de concertation, rendre plus lisibles et plus transparents les critères de subventions, favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations, et améliorer la gouvernance démocratique des associations par le non cumul des mandats, la promotion de la parité et la lutte contre les discriminations.

Plusieurs actions prévues par la Charte ont d'ores et déjà été engagées par l'Etat : le renforcement des moyens financiers avec le New Deal associatif, annoncé lors du comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, la définition légale de la subvention, la circulaire du premier ministre du 29 septembre qui précise les nouvelles règles de partenariat et le cadre juridique de la subvention, des mesures de simplification issues de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou encore le renforcement de la production de connaissances sur la vie associative. En outre les représentants associatifs ont pu, pour la première fois, désigner en leur sein les membres du groupe des associations au Conseil économique, social et environnemental.

L'ensemble des acteurs réunis s'accordent sur l'importance de cette Charte et sur l'enjeu de renforcer sa diffusion et ses déclinaisons territoriales et thématiques.



Le Comité de candidature Paris 2024 annonce la signature d'un contrat de partenariat avec BNP Paribas

Signature d'un contrat de partenariat avec BNP Paribas...

Le Comité de candidature Paris 2024 annonce la signature d'un contrat de partenariat avec BNP Paribas.



Le Comité de candidature Paris 2024 annonce ce jour la signature d'un contrat de partenariat avec BNP Paribas qui devient ainsi » Partenaire Officiel de Paris 2024 « .

» Nous sommes ravis d'accueillir BNP Paribas, la première banque française, comme partenaire officiel du Comité de candidature Paris 2024 « , a déclaré Bernard Lapasset, coprésident du Comité Paris 2024. » Ce soutien d'un acteur bancaire majeur, à la fois leader de la zone Euro et fortement implanté en Ile-de-France, souligne l'attractivité de notre projet et nous réjouit au moment où nous dévoilons notre vision ce 17 février « .

» Nous partageons avec BNP Paribas la volonté d'offrir une extraordinaire promesse d'avenir à la future génération Paris 2024. BNP Paribas a la connaissance intime des grandes compétitions sportives « , souligne pour sa part Tony Estanguet, coprésident du Comité Paris 2024.



Premier employeur de Seine-Saint-Denis, où sera notamment installé le village olympique et paralympique, et troisième employeur d'Ile-de-France, BNP Paribas porte au quotidien des valeurs fortes d'engagement social et de responsabilité civique, en phase avec celles portées par le comité de candidature Paris 2024. Dans le cadre de son soutien, BNP Paribas a choisi de s'engager pour « Accompagner tous les talents ». Le partenariat avec Paris 2024 sera ainsi l'occasion pour BNP Paribas de souligner sa contribution en faveur d'un développement responsable des talents qu'il s'agisse de ses collaborateurs, de ses clients et de tous les acteurs mobilisés pour cette candidature.

» BNP Paribas est né il y a 17 ans de la fusion de la Banque Nationale de Paris et de la Banque de Paris et des Pays Bas. La Capitale est au cœur de notre histoire et la passion du sport nous anime depuis près de 50 ans « , explique Jean-Laurent Bonnafé, administrateur-directeur-général du groupe BNP Paribas. » Etre le partenaire bancaire de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques 2024 est à la fois naturel et enthousiasmant. Accompagner les talents signifie promouvoir la prise d'initiative et la culture de la discipline. Ces deux

qualités, centrales dans la culture des Jeux, sont nécessaires à nos collaborateurs pour servir au mieux nos clients. «



À propos du Comité de candidature Paris 2024

Le Comité de candidature est coprésidé par Bernard Lapasset, Président de World Rugby (fédération internationale de rugby), et par Tony Estanguet (membre du CIO, triple champion olympique). Il est composé de ses cinq membres fondateurs : le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), la Ville de Paris, la Région Île-de-France et l'Etat. Le Comité de candidature Paris 2024 a pour mission de conduire la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Il exerce son activité aux niveaux national et international.

À propos de BNP Paribas

BNP Paribas a une présence dans 75 pays avec plus de 185 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe. Le Groupe détient des positions clés dans ses deux grands domaines d'activité : Retail Banking & Services (comprenant Domestic Markets et International Financial Services) et Corporate & Institutional Banking. En Europe, le Groupe a quatre marchés domestiques (la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg) et BNP Paribas Personal Finance est numéro un du crédit aux particuliers. BNP Paribas développe également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l'Est et a un réseau important dans l'Ouest des Etats-Unis. Dans ses activités Corporate & Institutional Banking et International Financial Services, BNP Paribas bénéficie d'un leadership en Europe, d'une forte présence dans les Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique.